

Conseil Communautaire du 3 juillet 2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- actualiser les prix de vente des produits et services proposés par l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » à compter du 15 avril 2024,

- louer à L'INSTANT PAUSE un chalet au camping communautaire de Lapalisse, pour une durée de 2 mois, du 5 avril au 4 juin 2024. Le loyer s'établira à 500 € par mois,

- affermir la tranche optionnelle dans le cadre du marché de révision des deux sites patrimoniaux remarquables (ex-ZPPAUP) de Lapalisse et Saint-Prix conclu avec la SARL BE-AUA (37000 TOURS) ; le montant de la tranche optionnelle est de 34 625 € H.T., la date d'affermissement est à compter du 12 Avril 2024,

- conclure l'avenant 1 au marché relatif à la performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse avec la société IDEX ENERGIES (63039 CLERMONT-FERRAND) ; l'avenant a pour objet de redéfinir le montant de la redevance P1 gaz nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire à la suite du changement de contrat de fourniture de gaz,

- allouer à la SAS LE PETIT GOURMAND une aide d'un montant maximal de 5 000 €, au titre du programme Financer mon investissement COMMERCE ET ARTISANAT, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes,

- effectuer un virement de crédit pour les besoins de l'opération : « création de trois city stades à Isserpent, Le Breuil et Saint-Etienne-de-Vicq », lié à des dépenses imprévues à Isserpent et à Saint-Etienne-de-Vicq,

- conclure les marchés relatifs aux aménagements de terrains multisports :

• Lot 1 - Terrassements avec la société EIFFAGE (03200 ABREST) pour un montant de 43 790 € H.T.,

• Lot 2 – Équipements City Stade avec la société SARL ALTRAD COLLECTIVITES (34510 FLORENSAC) pour un montant de 81 390 € H.T.,

- modifier la régie de recettes FABLAB / TELECENTRE pour l'associer à un compte de dépôts de fonds (DFT) auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier et ce à compter du 1er juillet 2024,

- conclure l'avenant 1 au marché d'aménagements de terrains multisports pour le lot 1 – Terrassements attribué à EIFFAGE pour ajout des travaux suivants : création de purges sur la plateforme du city-stade d'Isserpent et décapage supplémentaire et remblai d'apport sur la plateforme du city stade de Saint-Etienne-de-Vicq ; le montant du marché après avenant est porté à 59 407,40 € H.T.,

- conclure l'accord cadre de fournitures de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine commune pour le groupement de commandes Cuisine/EHPAD avec les entreprises suivantes :

Lot 1 – Fruits et légumes de saison conventionnel et HVE : AUVERGNE PRIMEURS (03800 GANNAT),

Lot 2 – Fruits et légumes frais bio issus de circuits courts : BIOCOOP RESTAURATION (35190 TINTENIAC),

Lot 3 – Viande fraîche conventionnelle, label, bio : SOCOPA VIANDE (03430 VILLEFRANCHE D'ALLIER),

Lot 4 – Charcuterie, traiteur, conventionnel, label, bio : FRANCE FRAIS AUVERGNE (63510 AULNAT),

Lot 5 – Volailles conventionnel, label, bio : ALLIER VOLAILLES (03110 ESCUROLLES),

Lot 6 – Produits surgelés avec références bio : DISVAL (42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON),

Lot 7 – Boissons, vins et spiritueux : POMONA (37300 JOUE LES TOURS),

Lot 8 – Beurre, œufs et fromages conventionnels : SYSCO (46200 SOUILLAC),

Lot 9 – Épicerie : TRANSGOURMET (03400 YZEURE),

- conclure l'avenant 1 au marché de révision des deux sites patrimoniaux remarquables (ex-ZPPAUP) de Lapalisse et Saint-Prix avec la SARL BE-AUA (37000 TOURS) ; l'objet de l'avenant est de prolonger d'un an le délai d'exécution de la tranche ferme soit du 17 avril 2024 au 16 avril 2025. L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché,

- fixer des tarifs pour des animations proposées par l'Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE durant la saison estivale :

- balade gourmande du club automobile : 9 € TTC (net de TVA),
- animations pêche : 8 € TTC (net de TVA),
- animation N7 Historique : 8 € TTC (4 € net de TVA + 6,67 € HT),
- randonnée pédestre découverte + pause gourmande locale (apéritif ou goûter) : 6 € TTC (5 € HT),
- randonnée coucher de soleil : 18 € TTC (10 € net de TVA + 3,33 € HT),

- conclure l'avenant 2 au marché d'aménagements de terrains multisports pour le lot 2 – Équipement City Stade avec la société ALTRAD COLLECTIVITES-MEFRAN COLLECTIVITES (34510 FLORENSAC) ; il est rajouté la mention suivante à l'article 3.1 du CCAP, la durée du marché est de 6 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage,

- remettre un abonnement Médiathèque adulte complet d'un an et un abonnement médiathèque enfant / étudiant (selon l'âge) complet d'un an aux lauréats de la dictée organisée le 24 mai 2024 par la médiathèque du PAYS DE LAPALISSE,

- renouveler la convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour le service « Protection des données à caractère personnel – Délégué à la protection des données mutualisé » pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2024,

- effectuer un virement de crédit pour le remplacement du ballon d'eau chaude sanitaire au camping de Lapalisse, lié à des dépenses supérieures à l'estimation,

- reconduire le règlement en cas d'annulation, de report, d'interruption et de modification du programme du spectacle Son et Lumières 2024 ; à l'avenir, si un nouveau spectacle devait être organisé par l'Office de Tourisme, ce règlement continuera de s'appliquer,

- conclure une convention de prêt avec la SARL LAPALISSE OPTICIENS pour la location d'un télégrandisseur à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable,

- conclure l'avenant 2 au marché : révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » (lot 1 Études Générales) avec le groupement conjoint dont le mandataire est CITTANOVA (44200 NANTES), le montant du marché après avenant 2 est de 170 407,22 € HT,

- conclure l'avenant 1 à l'accord cadre de fournitures de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine Commune pour le groupement de commandes Cuisine / EHPAD pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8. L'avenant 1 vise à intégrer une clause de non exclusivité,

- conclure le marché relatif à l'achat de mobiliers pour le Centre Jeunesse et Culture à la société PGDIS (63530 ENVAL) pour le lot 1 - Équipement et aménagement : 36 069,04 € H.T, lot 2 - Motricité et Sport : 9 386,19 € HT, lot 3 - Imitation et jeux éducatifs : 5 351,76 € HT, lot 4 - Fournitures / papiers / papiers coloriage peinture : 3 540,68 € HT,

- conclure le marché relatif aux travaux d'extension de la liaison Maison France Services avec la société COLAS (03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE) ; le montant du marché est de 61 500,40 € HT.